

## LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Les élèves ingénieurs de dernière année du cycle ingénieur peuvent effectuer leur année dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Les étudiants en Formation Initiale changent de statut et deviennent des salariés de l'entreprise qui les accueille. La durée du contrat de professionnalisation est de 12 mois.

**Une convention de formation lie les trois partenaires :** l'étudiant, l'entreprise, et l'organisme de formation.

### Aménagement de l'emploi du temps :

**1<sup>er</sup> semestre :** 3 jours à l'EIL Côte d'Opale (360h de formation académique) et 2 jours en entreprise par semaine.

**2<sup>ème</sup> semestre :** Projet de Fin d'Études (PFE) de 6 mois en entreprise.

### Conditions d'accès :

Étudiants de formation initiale admis en dernière année du cycle ingénieur à l'EIL Côte d'Opale.

Tous les employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue, à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif.

### Statut de l'élève en entreprise :




L'élève-ingénieur signe un contrat **avec l'entreprise** : il est donc immatriculé à la sécurité sociale et doit souscrire à la mutuelle de l'employeur.

Il perçoit une rémunération fixe (minimum 80% du smic) tous les mois et bénéficie des avantages de l'entreprise (comité d'établissement, participation aux bénéfices, intéressement, ancienneté...), des congés payés et d'un ARTT<sup>1</sup> (si accord).

Il travaille avec une logique d'objectifs et de résultats. Les missions confiées à l'alternant pendant le CDD seront compatibles avec les objectifs d'un Projet de Fin d'Études.

<sup>1</sup>ARTT : Aménagement et Réduction du Temps de Travail

<sup>2</sup>PIC : Projet Innovation et Conception

<b>ENCADREMENT DE L'ÉLÈVE</b>  Tuteur école Tuteur entreprise  	<b>COÛT ENTREPRISE</b> <b>15€/h</b> non assujetti à la TVA, possibilité de prise en charge par un OPCO (Opérateur de Compétences)  	<b>DIPLÔME</b>  Le même que celui délivré en Formation Initiale  
--	--	--

### Modalités pédagogiques :

360 heures de formation académique

Un projet PIC<sup>2</sup> et un projet PFE

Le PIC correspond à la période en entreprise au premier semestre.

Le PFE se déroule de mars à fin août en entreprise à temps plein.

La soutenance de ce stage a lieu en septembre, comme pour la Formation Initiale.

### Contact et Renseignements :

secretariat-re@eilco-ulco.fr

Tél. : 03 21 38 85 56

[www.eilco-ulco.fr](http://www.eilco-ulco.fr)

<https://www.eilco-ulco.fr/ingenieurs-en-alternance/>